



" BULLETIN "

NUMÉRO : 2022-01

DATE : 2022-01-14

AU DOSSIER : 2022-05-30

À TOUS LES DÉLÉGUÉS

53^e CONGRÈS ANNUEL DES DÉLÉGUÉS DE L'APPQ

Veillez prendre note que le 53^e Congrès annuel des délégués de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) se tiendra les jeudi, vendredi et samedi, 26, 27 et 28 mai 2022. De plus, il sera précédé par le Sommet syndical policier le 25 mai 2022 portant sur le désengagement policier.

Cependant, tout comme l'an dernier, vous comprendrez que devant les restrictions encore inconnues reliées à la pandémie de Covid-19, divers scénarios sont en préparation, allant du Congrès en présentiel au Manoir Saint-Sauveur avec adaptations requises aux mesures en vigueur ainsi qu'à différentes autres options en respect de nos Statuts et règlements et des règles de la Santé publique.

Nous vous reviendrons dès que possible avec toutes les informations pertinentes ainsi qu'avec le livre des congressistes dans lequel vous trouverez entre autres l'ordre du jour, la politique de remboursement des dépenses ainsi que tous les rapports et documents nécessaires qui vous serviront d'outils de travail tout au long du Congrès.

Soyez également informés que tous les membres qui désirent proposer des **amendements aux Statuts et Règlements de l'APPQ** peuvent le faire **d'ici le 17 mars 2022**, soit 70 jours avant la tenue du Congrès.

À TOUS LES MEMBRES

AVIS DE MOTION POUR AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'APPQ

Pour ce faire, vous n'avez qu'à faire parvenir au vice-président aux Ressources humaines de l'APPQ, M. Serge-Alexandre Gervais, un avis de motion indiquant l'amendement que vous désirez apporter. Par la suite, soit 30 jours avant la tenue dudit Congrès, donc au plus tard le 26 avril 2022, lesdits avis de motion seront soumis aux délégués dans le livre des congressistes.

Il est toutefois utile de vous rappeler que des travaux majeurs de réorganisation sont en cours, notamment suite au document de travail de la firme BRIO présenté au Conseil de direction, ce qui amènera à court terme une révision davantage en profondeur des Statuts et règlements de l'APPQ.

Le vice-président aux Ressources humaines,
Serge-Alexandre Gervais

SAG/sb